

| Baccalauréat Professionnel                   |              |             |                 |
|----------------------------------------------|--------------|-------------|-----------------|
| SUJET                                        | SESSION 2022 | DUREE : 2 H | COEFFICIENT : 1 |
| ÉPREUVE : PRÉVENTION – SANTÉ - ENVIRONNEMENT |              |             |                 |
| ÉPREUVE DU MERCREDI 15 JUIN 2022             |              |             |                 |

**Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.**  
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.  
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

## PRÉVENTION - SANTÉ - ENVIRONNEMENT

### SUJET

SESSION 2022

DURÉE : 2 HEURES

COEFFICIENT : 1

Répondre aux questions sur une copie d'examen, **en exploitant les situations, les documents et en mobilisant les connaissances.**

Reporter avec précaution le numéro des questions.

**Toutes les réponses devront être rédigées sous forme de phrase complète.**

**Seuls les documents réponses H et I, figurant page 13, seront insérés et agrafés dans la copie d'examen et resteront anonymes.**

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

|                                                 |              |           |               |
|-------------------------------------------------|--------------|-----------|---------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités |              |           | Session 2022  |
| Épreuve : Prévention – Santé - Environnement    |              |           | SUJET         |
| Repère de l'épreuve : 2206-PSE 1                | Durée : 2h00 | Coeff : 1 | Page 1 sur 13 |

**Situation d'actualité**

Depuis la création des vélos électriques, les débats se multiplient pour savoir s'il est meilleur pour la santé de rouler avec ou sans assistance électrique. L'université de Miami vient justement d'effectuer des recherches très sérieuses permettant de comparer scientifiquement les deux catégories de véhicules.

Pour mener à bien cette étude, les scientifiques ont comparé les réponses à l'effort (rythme cardiaque, consommation d'oxygène par mesure du rejet de dioxyde de carbone, dépense énergétique par mesure du glucose sanguin) de plusieurs cyclistes volontaires sur un trajet de 5 kilomètres avec les deux types de vélos.

**Paramètres physiologiques à l'effort**

|                                               | Vélo traditionnel | Vélo électrique |
|-----------------------------------------------|-------------------|-----------------|
| Variation de la dépense énergétique (en Kcal) | + 505             | + 422           |
| Variation de la consommation d'oxygène (en %) | + 55              | + 47            |
| Variation de du rythme cardiaque (en %)       | + 66              | + 62            |

Les chercheurs ont également interrogé les cyclistes sur la manière de percevoir l'effort. Les chercheurs de cette étude tirent les conclusions suivantes de cette expérience :

1. Le vélo électrique exige un effort qui satisfait aux recommandations de l'OMS liées à la pratique de l'activité physique même s'il fait dépenser moins d'énergie que le vélo traditionnel.
2. L'usage du vélo électrique est perçu par les cyclistes volontaires comme plus agréable et ludique.

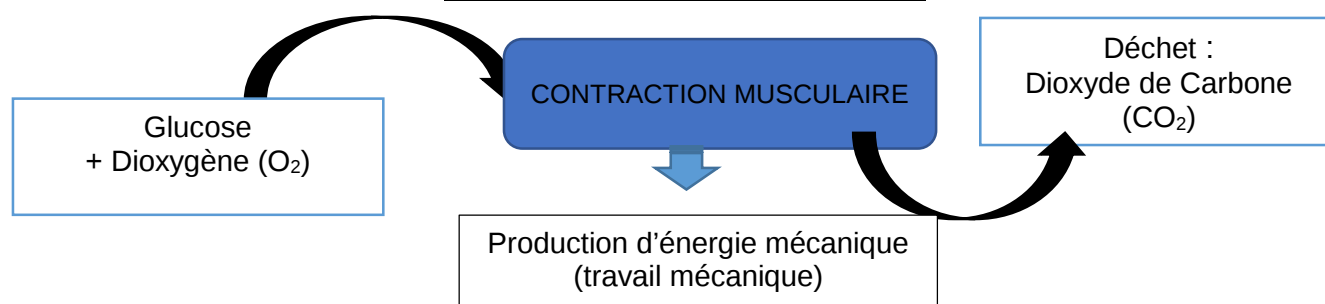
Source : d'après *Metabolic and cardiovascular responses to a simulated commute on an e-bike*, Alessio et al., *Translational Journal of ACSM*

**À partir de la situation d'actualité :**

- 1.1. **Énoncer** la problématique présentée dans la situation.
- 1.2. **Relever** les paramètres physiologiques mesurés par les scientifiques pour mener à bien leur étude et **comparer** les résultats obtenus entre les vélos traditionnel et électrique.

La pratique du vélo sollicite toutes les parties du corps mais plus spécifiquement les muscles des cuisses et des mollets.

- 1.3. **Expliquer** le mécanisme de la contraction musculaire en utilisant tous les termes du schéma ci-dessous.

**Schéma de la contraction musculaire**

|                                                 |              |           |               |
|-------------------------------------------------|--------------|-----------|---------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités |              |           | Session 2022  |
| Épreuve : Prévention – Santé - Environnement    |              |           | SUJET         |
| Repère de l'épreuve : 2206-PSE 1                | Durée : 2h00 | Coeff : 1 | Page 2 sur 13 |

- 1.4. **Expliquer** comment l'évolution des rythmes cardiaque et respiratoire permet au muscle de s'adapter à un effort.
- 1.5. **Proposer** une mesure individuelle volontaire et une mesure collective qui favorisent la pratique de l'activité physique.
- 1.6. **Proposer** deux arguments en faveur de l'usage du vélo qu'il soit traditionnel ou électrique.

L'étude réalisée par les chercheurs de l'université de Miami évoque également l'impact positif sur l'environnement de l'utilisation du vélo électrique qui réduit l'empreinte carbone et le trafic automobile.

**Document 1 : Comparaison de l'empreinte carbone liée à différents modes de déplacements**



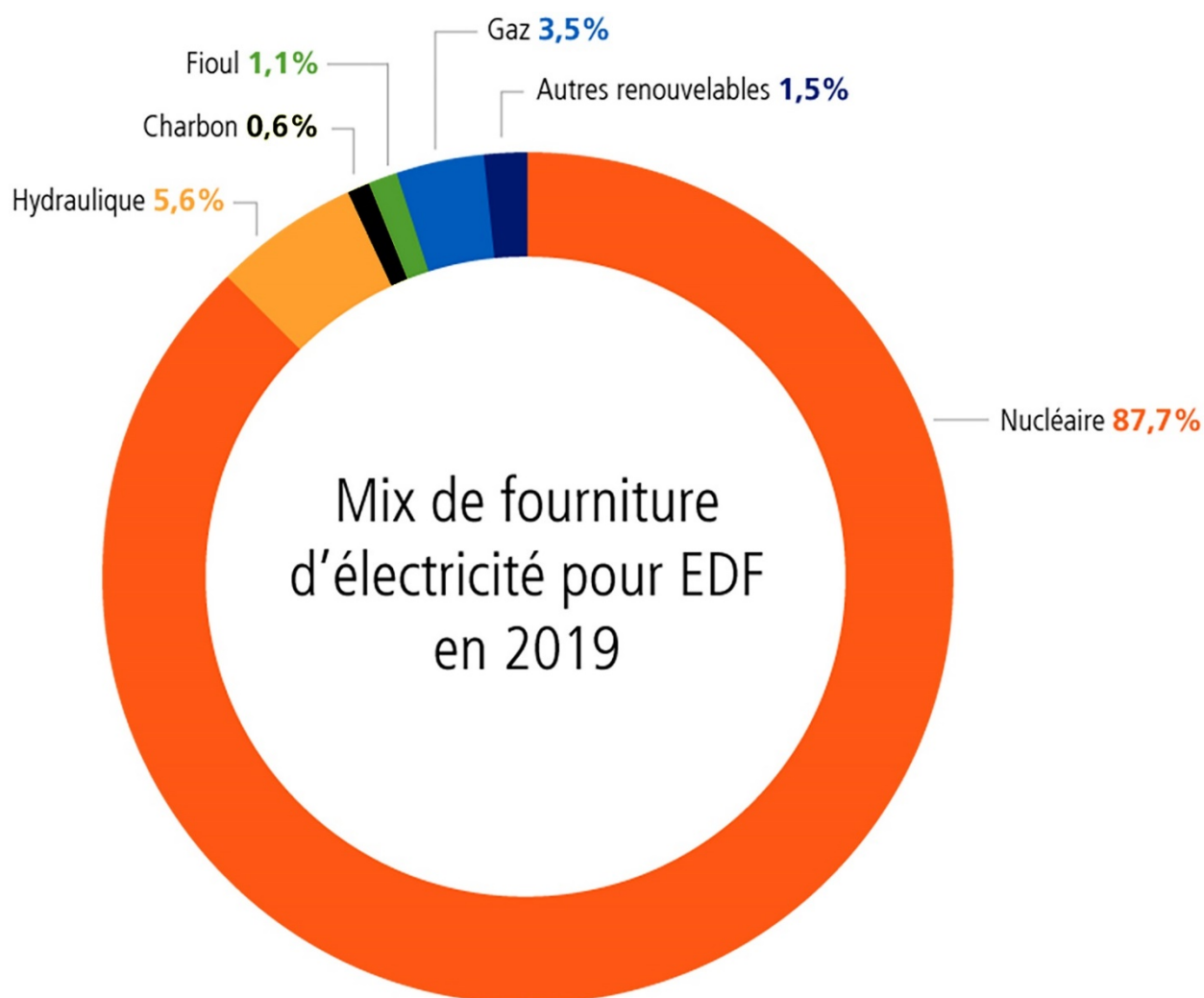
Source : Calculer les émissions de carbone de vos trajets | Particuliers | Agir pour la transition écologique | ADEME

À partir de la **situation d'actualité** et du **document 1** :

- 1.7. **Relever** les moyens de transport dont l'empreinte carbone est faible en expliquant la raison commune de ce niveau d'émission.

|                                                 |              |           |               |
|-------------------------------------------------|--------------|-----------|---------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités |              |           | Session 2022  |
| Épreuve : Prévention – Santé - Environnement    |              |           | SUJET         |
| Repère de l'épreuve : 2206-PSE 1                | Durée : 2h00 | Coeff : 1 | Page 3 sur 13 |

**Document 2 : Sources d'énergie à l'origine de l'électricité fournie par EDF en 2019**



Source : Information sur l'origine de l'électricité fournie par EDF | EDF France

À partir de la **situation d'actualité** et du **document 2** :

- 1.8. Identifier** les sources d'énergie qui participent au « mix de fourniture d'électricité » en France en les classant, sous forme de tableau, en deux catégories : énergies renouvelables et énergies non renouvelables.
- 1.9. Citer** un autre exemple d'énergie renouvelable.
- 1.10. Expliquer** ce que sont les énergies dites renouvelables.
- 1.11. Formuler** un argument qui vient modérer l'affirmation selon laquelle « le vélo électrique a un impact positif sur l'environnement », en tenant compte des proportions de sources d'énergie renouvelable.

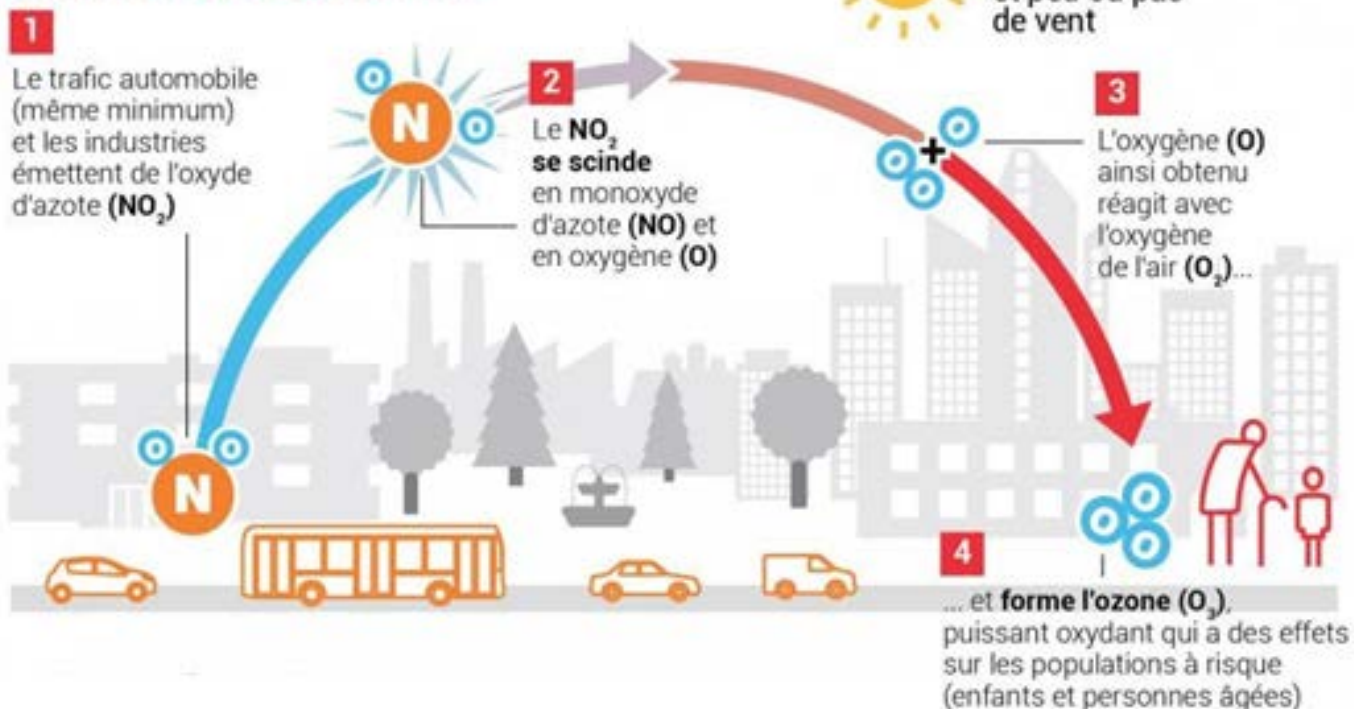
|                                                 |              |           |               |
|-------------------------------------------------|--------------|-----------|---------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités |              |           | Session 2022  |
| Épreuve : Prévention – Santé - Environnement    |              |           | SUJET         |
| Repère de l'épreuve : 2206-PSE 1                | Durée : 2h00 | Coeff : 1 | Page 4 sur 13 |

L'ozone est un gaz à effet de serre qui contribue à l'acidification de l'environnement perturbant la composition de l'air, des eaux de surface et du sol. Ainsi, l'ozone porte préjudice aux écosystèmes (dépérissement forestier, acidification des lacs d'eau douce et atteinte à la chaîne alimentaire...) et dégrade les bâtiments et les cultures. L'ozone est également un gaz irritant pouvant pénétrer profondément dans l'appareil respiratoire et entraîner une inflammation des bronches, une toux sèche et une gêne respiratoire. Des effets cardiovasculaires sont aussi constatés.

### Document 3 : La pollution à l'ozone et ses impacts

## La pollution à l'ozone

### Comment elle se forme...



Source : d'après ministère de l'environnement, [airparif et solidarité.gouv.fr](http://airparif.airparif.gouv.fr)

À partir de la **situation d'actualité** et du **document 3** :

**1.12. Relever** les deux activités qui sont à l'origine de la pollution à l'ozone.

**1.13. Expliquer** en une phrase l'impact de la pollution à l'ozone sur l'environnement.

**1.14. Citer** une conséquence de la pollution de l'ozone sur la santé.

**1.15. Proposer** deux mesures collectives qui permettent de prévenir la pollution à l'ozone.

**1.16. Argumenter** le choix de privilégier l'utilisation du vélo pour les déplacements de courts trajets.

|                                                 |              |           |               |
|-------------------------------------------------|--------------|-----------|---------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités |              |           | Session 2022  |
| Épreuve : Prévention – Santé - Environnement    |              |           | SUJET         |
| Repère de l'épreuve : 2206-PSE 1                | Durée : 2h00 | Coeff : 1 | Page 5 sur 13 |

### Situation professionnelle

Une entreprise de 200 salariés décide de mettre à leur disposition une flotte de vélos à assistance électrique pour faciliter leur mobilité en partant du constat que 60 % des déplacements en entreprise font moins de 5 km, c'est-à-dire une distance facilement parcourue à vélo.

Si le vélo présente un réel avantage d'un point de vue économique, environnemental, et en termes de gain de temps pour l'entreprise, se pose désormais la question de la sécurité. En effet, depuis la mise en place de ce dispositif, il a été constaté une augmentation du nombre d'accidents cette dernière année :

- 4 accidents sur le trajet domicile-travail ;
- 8 accidents lors de déplacements pour des rendez-vous à l'extérieur ;
- 2 accidents dans l'enceinte de l'entreprise lors de déplacements pour des réunions dans un autre bâtiment.

Dans tous les cas, le cycliste a chuté seul après une glissade ou une tentative d'évitement d'un obstacle. Face à cette situation, l'employeur a décidé de réunir le CSE de l'entreprise. Il envisage notamment de mettre à jour le DUER pour tenir compte de ce nouveau mode de déplacement.

À l'aide de la **situation professionnelle** et du **document A** du dossier ressources :

- 2.1. Identifier** le critère qui justifie l'existence d'un CSE dans cette entreprise et **préciser** la signification de ce sigle.
- 2.2. Expliquer** le rôle du CSE dans le cadre de la recrudescence d'accidents liés à la mobilité des salariés en vélo.

À l'aide de la **situation professionnelle** et des **documents B et C** du dossier ressources :

- 2.3. Relever** les différents accidents présents dans la situation et **identifier** le type d'accident auquel chacun correspond.
- 2.4. Expliquer** la démarche à réaliser, pour un salarié, lors d'un accident de travail ou de trajet.
- 2.5. Indiquer** le nom de l'organisme qui indemnise les salariés accidentés.
- 2.6. Identifier** les acteurs qui interviennent dans le processus de la déclaration d'accident du travail ou de trajet.
- 2.7. Argumenter** en quoi un accident de trajet pourrait ne pas être indemnisé au même titre qu'un accident du travail et **citer** un exemple.

|                                                 |              |           |               |
|-------------------------------------------------|--------------|-----------|---------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités |              |           | Session 2022  |
| Épreuve : Prévention – Santé - Environnement    |              |           | SUJET         |
| Repère de l'épreuve : 2206-PSE 1                | Durée : 2h00 | Coeff : 1 | Page 6 sur 13 |

À l'aide de la **situation professionnelle** et des **documents D à G** du dossier ressources :

- 2.8. Rappeler** l'objectif du DUER et **préciser** la signification de ce sigle.
- 2.9. Compléter** l'extrait du DUER concernant l'évaluation du risque d'accident à vélo lors des déplacements. (*Document réponse H à rendre avec la copie*).
- 2.10. Proposer** des mesures de prévention relatives aux types d'accidents de vélo lors des déplacements figurant dans l'extrait du DUER et **le compléter**. (*Document réponse I à rendre avec la copie*).
- 2.11. Argumenter** en quoi l'utilisation d'un vélo électrique, pour les déplacements de courte durée, a un bénéfice sur la santé, l'environnement et le travail.

|                                                 |              |           |               |
|-------------------------------------------------|--------------|-----------|---------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités |              |           | Session 2022  |
| Épreuve : Prévention – Santé - Environnement    |              |           | SUJET         |
| Repère de l'épreuve : 2206-PSE 1                | Durée : 2h00 | Coeff : 1 | Page 7 sur 13 |

**Document A : Le comité social économique**

Le CSE est mis en place, selon le cas, au niveau de l'entreprise d'au moins 11 salariés, d'une unité économique et sociale (UES) ou au niveau interentreprises. Des CSE d'établissement et un CSE central d'entreprise sont constitués dans les entreprises d'au moins 50 salariés comportant au moins deux établissements distincts.

[...]

**Quelles sont les missions du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés ?**

Le CSE a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

[...]

Le CSE dispose de prérogatives spécifiques dans les domaines de la santé, de la sécurité et des conditions de travail. A ce titre, il procède à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs, notamment les femmes enceintes, ainsi que des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 du code du travail.

[...]

Le CSE assure, contrôle ou participe à la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise (cantine, crèches, activités sportives, colonies de vacances, institutions de prévoyance...) prioritairement au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires, quel qu'en soit le mode de financement.

[...]

Source : CSE : définition et cadre de mise en place (travail-emploi.gouv.fr)

**Document B : Les différents types d'accidents en entreprise et leur indemnisation****Accident du travail**

Si un salarié prouve que les faits sont survenus au cours de son activité professionnelle, sur le lieu de travail, ceux-ci sont présumés être un accident du travail.

**Accident du trajet**

L'accident de trajet peut se produire pendant les trajets aller ou retour entre :

- le lieu de travail et le lieu de domicile de vos salariés ;
- le lieu de travail et le restaurant, la cantine ou tout autre lieu où ils prennent leurs repas.

L'accident de trajet est indemnisé comme un accident de travail dès lors que l'itinéraire emprunté par le salarié n'a pas été détourné pour un motif personnel et étranger aux nécessités de la vie courante.

**L'accident de mission**

Si l'un de vos salariés est victime d'un accident en déplacement ou lors de l'exécution d'une tâche en dehors de son lieu habituel de travail, il bénéficie de la présomption selon laquelle l'accident est lié à son travail.

**Indemnisation**

En cas d'accident du travail, vos soins sont pris en charge à 100 %. Pour compenser votre perte de salaire, vous pouvez percevoir des indemnités journalières. Si vous êtes déclaré inapte suite à un accident du travail, vous pouvez bénéficier d'une indemnité temporaire d'incapacité.

Source : Ameli.fr

|                                                 |              |           |               |
|-------------------------------------------------|--------------|-----------|---------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités |              |           | Session 2022  |
| Épreuve : Prévention – Santé - Environnement    |              |           | SUJET         |
| Repère de l'épreuve : 2206-PSE 1                | Durée : 2h00 | Coeff : 1 | Page 8 sur 13 |

## **Accident du travail ou de trajet : vos démarches**

### **J'informe mon employeur dans les 24 h**

Mon employeur  
me remet ou m'envoie  
une **feuille d'accident  
du travail**.



Il doit faire la **déclaration d'accident  
du travail (DAT)** à l'Assurance Maladie  
dans les 48 h.



### **Je consulte au plus vite un médecin pour qu'il établisse un certificat médical initial (CMI)**

**Si le médecin me prescrit un arrêt de travail :**



Il rédige un **certificat d'arrêt de travail**



Je transmets ce certificat à mon employeur **sous 48 h**  
afin qu'il puisse établir une attestation de salaire et  
la transmettre rapidement à ma CPAM pour que  
je puisse **bénéficier des indemnités journalières**.

### **J'attends la décision de la CPAM sur la reconnaissance de l'accident de travail**

Source : Ameli.fr

|                                                 |              |           |               |
|-------------------------------------------------|--------------|-----------|---------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités |              |           | Session 2022  |
| Épreuve : Prévention – Santé - Environnement    |              |           | SUJET         |
| Repère de l'épreuve : 2206-PSE 1                | Durée : 2h00 | Coeff : 1 | Page 9 sur 13 |

## **Document D : LE DUER**

La démarche d'évaluation est une démarche structurée selon les étapes suivantes mettant en œuvre différents outils :

- préparer l'évaluation des risques ;
- identifier les risques ;
- classer les risques ;
- proposer des actions de prévention.

*Source : d'après inrs.fr*

## **Document E : Les principales causes d'accident en vélo sur un trajet utilitaire**



Dans 70 % des cas, le cycliste chute seul après une tentative d'évitement d'un usager (piéton 3 %, ouverture de portière 2,9 %) ou d'un obstacle (trottoir, poteau, véhicule en stationnement, ...), après une collision contre un obstacle, à la suite d'une glissade sur voie mouillée, de nuit par mauvais temps et mauvaise visibilité, ou encore par déséquilibre (chargement, bandoulière de sac, ...).

Seulement 30 % des accidents impliquent un autre usager de la route [...].

*Source : fédération française des usagers de la bicyclette*

|                                                 |              |           |                |
|-------------------------------------------------|--------------|-----------|----------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités |              |           | Session 2022   |
| Épreuve : Prévention – Santé - Environnement    |              |           | SUJET          |
| Repère de l'épreuve : 2206-PSE 1                | Durée : 2h00 | Coeff : 1 | Page 10 sur 13 |

## Document F : Évaluation des risques

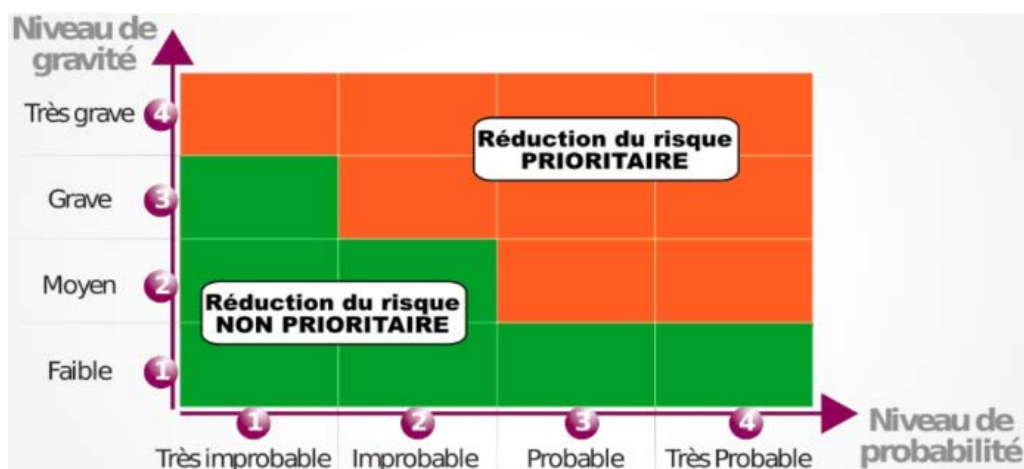
### Barème d'estimation de la gravité utilisé dans l'entreprise

| GRAVITÉ           |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| CLASSE            | EXPLICATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                 | NOTATION |
| Peu grave         | Lésions superficielles (coupure superficielle), inconfort, gêne, accident bénin (contusion, hématome, brûlure 1er degré).                                                                                                                                                                    | 1        |
| Moyennement grave | Accident avec des conséquences réversibles : (entorse, fracture sans séquelle, coupure sans sectionnement des tendons, pincement, dorsalgie, brûlure 2nd degré, problème d'audition, départ de feu, fatigue psychologique).                                                                  | 2        |
| Grave             | Accident avec séquelles, conséquences irréversibles (surdité, sectionnement (coupure avec sectionnement des tendons, handicap dû à une fracture avec séquelles), écrasement, TMS (douleur : engourdissement, picotement, gêne fonctionnelle), brûlure 3ème degré, épuisement psychologique). | 3        |
| Très grave        | Décès ou incapacité partielle permanente (électrocution, cancer, invalidité d'un membre (amputation)).                                                                                                                                                                                       | 4        |

### Barème d'estimation de la probabilité d'apparition du dommage utilisé dans l'entreprise

|                 | Explications                  | Notation |
|-----------------|-------------------------------|----------|
| Très improbable | moins d'une fois par an       | 1        |
| Improbable      | quelques fois par an          | 2        |
| Probable        | une à plusieurs fois par mois | 3        |
| très probable   | une à plusieurs fois par jour | 4        |

### Niveau de priorité de la réduction du risque



**Document G : Comment prévenir les risques d'accident pour les salariés qui optent pour ce mode de locomotion ?**

L'employeur peut se rapprocher d'autres entreprises de son secteur géographique et de sa collectivité pour améliorer les accès sécurisés à l'entreprise. Par exemple, il peut demander à aménager des pistes cyclables séparées de la route, installer des feux aux croisements donnant la priorité aux vélos sur les voitures. Il peut au sein de son site revoir ses plans de circulation en y intégrant des voies vélo, et prévoir des parkings abrités et sécurisés.

Le salarié, s'il se déplace à vélo, doit tout d'abord respecter le code de la route. Il doit rester visible (gilet fluorescent, lumières suffisantes, avertisseur sonore), avoir un véhicule bien entretenu, porter un casque, des chaussures antidérapantes et des habits couvrants qui protègent le corps.

*Source : INRS (Trajets domicile travail à vélo - Actualité )*

|                                                 |              |           |                |
|-------------------------------------------------|--------------|-----------|----------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités |              |           | Session 2022   |
| Épreuve : Prévention – Santé - Environnement    |              |           | SUJET          |
| Repère de l'épreuve : 2206-PSE 1                | Durée : 2h00 | Coeff : 1 | Page 12 sur 13 |

**DOCUMENT À RENDRE AVEC LA COPIE**

**Document H : Extrait du Document Unique d'Évaluation Des Risques (DUE) - ÉVALUATION DES RISQUES**

| Contexte d'accident    | Exemple d'événement déclencheur | Domage éventuel | Estimation du risque |             | Réduction du risque (prioritaire ou non) |
|------------------------|---------------------------------|-----------------|----------------------|-------------|------------------------------------------|
|                        |                                 |                 | Gravité              | Probabilité |                                          |
| Le cycliste chute seul |                                 |                 |                      |             |                                          |

**Document I : Extrait du Document Unique d'Évaluation Des Risques (DUE) - PLAN D'ACTION DE PRÉVENTION**

| Contexte d'accident                        | Mesures de prévention Proposées | Type de prévention |
|--------------------------------------------|---------------------------------|--------------------|
| Le cycliste chute seul                     |                                 |                    |
| Collision avec un autre usager de la route |                                 |                    |